

UBCI- FCP CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «UBCI FCP CEA» qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 10.050.134 dinars, un actif net de 9.950.047 dinars et un bénéfice de 1.591.671 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « UBCI FCP CEA », au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 2,92% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 2% fixé par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en Actions », des conditions de leur

gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005 et le décret présidentiel n°2022-531 du 3 juin 2022.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement

ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 26 Mars 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Wael KETATA

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>9 752 340,981</u>	<u>7 115 666,258</u>
Actions et droits rattachés		7 068 990,747	5 500 367,894
Obligations et valeurs assimilées		2 683 350,234	1 615 298,364
Placements monétaires et disponibilités		<u>292 997,338</u>	<u>145 573,823</u>
Disponibilités		292 997,338	145 573,823
Créances d'exploitation	5	<u>4 795,397</u>	<u>-</u>
Autres actifs			
TOTAL ACTIF		<u>10 050 133,716</u>	<u>7 261 240,081</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	86 849,582	36 857,458
Autres créditeurs divers	7	13 236,987	14 216,070
TOTAL PASSIF		<u>100 086,569</u>	<u>51 073,528</u>
ACTIF NET			
Capital	8	9 642 672,379	6 946 028,330
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		28,429	26,135
Sommes distribuables de l'exercice		307 346,339	264 112,088
ACTIF NET		<u>9 950 047,147</u>	<u>7 210 166,553</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>10 050 133,716</u>	<u>7 261 240,081</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2025	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	9	<u>454 427,087</u>	<u>417 133,749</u>
Dividendes		301 436,806	289 843,100
Revenus des obligations et valeurs assimilées		152 990,281	127 290,649
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>454 427,087</u>	<u>417 133,749</u>
Charges de gestion des placements	10	(167 118,894)	(136 488,949)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>287 308,193</u>	<u>280 644,800</u>
Autres charges	11	(26 140,903)	(23 911,057)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>261 167,290</u>	<u>256 733,743</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		46 179,049	7 378,345
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>307 346,339</u>	<u>264 112,088</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(46 179,049)	(7 378,345)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		564 276,818	361 333,207
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		807 170,605	18 724,152
Frais de négociation de titres		(40 943,339)	(12 242,801)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u><u>1 591 671,374</u></u>	<u><u>624 548,301</u></u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2025	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>1 591 671,374</u>	<u>624 548,301</u>
Résultat d'exploitation	261 167,290	256 733,743
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	564 276,818	361 333,207
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	807 170,605	18 724,152
Frais de négociation de titres	(40 943,339)	(12 242,801)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>(242 952,360)</u>	<u>(279 629,393)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>1 391 161,580</u>	<u>(7 210,518)</u>
Souscriptions		
- Capital	4 579 802,552	1 372 549,514
- Régularisation des sommes non distribuables	435 362,053	(11 595,150)
- Régularisation des sommes distribuables	141 884,676	57 258,579
Rachats		
- Capital	(3 394 800,098)	(1 384 242,713)
- Régularisation des sommes non distribuables	(254 224,542)	20 078,533
- Régularisation des sommes distribuables	(116 863,061)	(61 259,281)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>2 739 880,594</u>	<u>337 708,390</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	7 210 166,553	6 872 458,163
En fin d'exercice	9 950 047,147	7 210 166,553
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	67 983	68 104
En fin d'exercice	79 581	67 983
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>125,030</u>	<u>106,058</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>21,55%</u>	<u>9,34%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« UBCI FCP CEA » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé à l'initiative de la Société « UBCI » et la société « UBCI Bourse » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 6 Novembre 2013.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à 100.000 dinars divisé en 1000 parts de 100 dinars chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de constitution, soit le 14 Août 2014.

La date d'ouverture au public est le 22 Septembre 2014.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI FCP CEA est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'UBCI. Le gestionnaire « UNION CAPITAL » ex COFIB CAPITAL ayant absorbé la société « UBCI Bourse » depuis le 15 mars 2024.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés au capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UBCI FCP CEA » figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 9.752.340,981 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Actions & droits rattachés			6 143 566,977	7 068 990,747	71,04%
TN0003400058	AMEN BANK	8 830	369 303,294	439 195,370	4,41%
TNDKJ8O68X14	Assurances Maghreb Vie	16 528	95 342,575	108 671,600	1,09%
TN0007300015	ARTES	4 080	47 796,000	47 197,440	0,47%
TN0004700100	ATL	69 595	305 816,550	424 529,500	4,27%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	5 557	319 634,690	370 946,421	3,73%
TN0006610018	ATTIJARI LEASING	1 761	49 796,300	51 509,250	0,52%
TN0001800457	BIAT	8 185	744 254,832	904 385,205	9,09%
TN0003100609	BNA	4 400	53 475,000	52 993,600	0,53%
TN0002200053	BT	125 362	631 054,673	792 413,202	7,96%
TN0004200853	C I L	556	14 837,380	15 651,956	0,16%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	274 045	589 909,100	512 464,150	5,15%
TN0007550015	CITY CARS	3 128	61 590,504	61 596,576	0,62%
TN0007410012	ENNAKL	3 921	48 194,830	59 069,865	0,59%
TN0007510019	LANDOR	800	11 320,000	11 812,000	0,12%
TN0007530017	OTH	31 170	276 884,695	272 893,350	2,74%
TN0007610017	SAH	5 265	51 496,715	72 678,060	0,73%
TN0007740012	SAMI	55 042	171 204,950	256 936,056	2,58%
TN0001100254	SFBT	64 881	794 280,232	812 245,239	8,16%
TN0006660013	SOTRAPIL	2 347	52 540,087	52 826,276	0,53%
TN0006560015	SOTUVER	11 983	158 201,621	165 497,213	1,66%
TN0001400704	SPDIT	8 200	100 617,824	103 672,600	1,04%
TN0006060016	STAR	15 690	733 446,507	1 000 723,890	10,06%
TN0007440019	TELNET	23 461	156 791,360	159 910,176	1,61%
TN0003900107	UIB	1 200	29 640,000	29 672,400	0,30%
TN0007720014	UNIMED	30 596	276 137,258	289 499,352	2,91%
Obligations et valeurs assimilées			2 621 000,000	2 683 350,234	26,97%
TNVFSFLG1FH4	Emprunt national 2022 T4 CC T+2.25%	8 000	700 000,000	706 686,014	7,10%
TNEFCT8MXYZ3	Emprunt national 2022 T4 CC TF 9.6%	8 000	700 000,000	706 480,658	7,10%
TNQVHB5WZ2K2	Emprunt national 2022 T2 9.35%	15 000	1 221 000,000	1 270 183,562	12,77%
TOTAL			8 764 566,977	9 752 340,981	98,01%
Pourcentage par rapport au total actifs					97,04%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2024	6 739 220,942	15 298,364	361 146,952	7 115 666,258	
Acquisitions de l'exercice					
Actions cotées	9 143 471,097			9 143 471,097	
Emprunt National	1 221 000,000			1 221 000,000	
Remboursement et cessions de l'exercice					
Actions cotées	(8 139 125,062)			(8 139 125,062)	807 170,605
Remboursement Emprunt National	(200 000,000)			(200 000,000)	
Variation des plus (ou moins) values latentes sur portefeuilles titres			564 276,818	564 276,818	
Variations des intérêts courus		47 051,870		47 051,870	
Soldes au 31 décembre 2025	8 764 566,977	62 350,234	925 423,770	9 752 340,981	807 170,605

Note 5 : Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31 Décembre 2025 un solde de 4.795,397 dinars contre un solde nul à la même date de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des Emprunts aux	4 795,397	-
Total	4 795,397	-

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Ce poste totalise au 31 Décembre 2025 un montant de 86.849,582 dinars contre 36.857,458 dinars à la même date de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	9 778,813	7 370,687
Rémunération du dépositaire	4 816,921	1 842,925
Rémunération du distributeur	72 253,848	27 643,846
Total	86 849,582	36 857,458

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 Décembre 2025 un montant de 13.236,987 dinars contre 14.216,070 dinars à la même date de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
CMF	821,811	626,372
Charges à payer	12 415,176	13 589,698
Total	<u>13 236,987</u>	<u>14 216,070</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	6 946 028,330
Nombre de parts	67 983
Nombre de copropriétaires	110

Souscriptions réalisées

Montant	4 579 802,552
Nombre de parts émises	44 824
Nombre de copropriétaires nouveaux	36

Rachats effectués

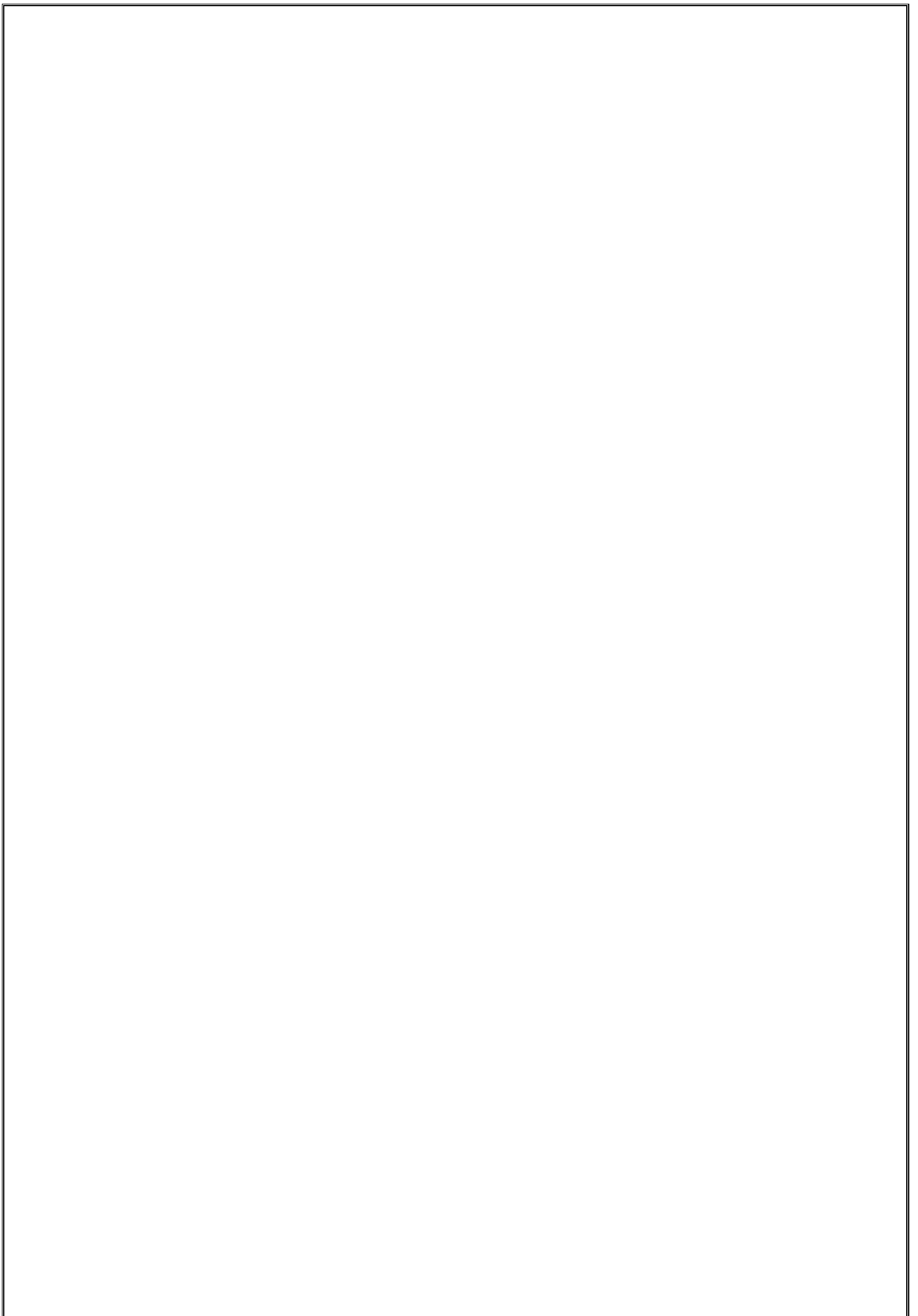
Montant	(3 394 800,098)
Nombre de parts rachetées	(33 226)
Nombre de copropriétaires sortants	(20)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	564 276,818
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	807 170,605
Régularisation des sommes non distribuables	181 137,511
Frais de négociation de titres	(40 943,339)
Droits de sortie	

Capital au 31-12-2025

Montant	9 642 672,379
Nombre de parts	79 581
Nombre de copropriétaires	126



Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 454.427,087 dinars contre 417.133,749 dinars à la même date de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	301 436,806	289 843,100
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des emprunts nationaux	152 990,281	127 290,649
TOTAL	454 427,087	417 133,749

Note 10 : Charges de gestion des placements

Ce poste totalise au 31 Décembre 2025 un montant de 167.118,894 dinars contre 136.488,949 dinars à la même date de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Rémunération du gestionnaire	33 423,777	27 297,785
Rémunération du dépositaire	8 355,947	6 824,449
Rémunération du distributeur	125 339,170	102 366,715
Total	167 118,894	136 488,949

Note 11 : Autres charges

Ce poste totalise au 31 Décembre 2025 un montant de 26.140,903 dinars contre 23.911,057 dinars à la même date de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Redevance CMF	8 355,947	6 824,449
Services bancaires et assimilés	7 560,868	7 013,746
Taxes	180,000	30,000
Frais de publications	403,000	403,000
Honoraires commissaire aux comptes	7 140,000	7 141,000
Autres	2 501,088	2 498,862
Total	26 140,903	23 911,057

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	5,710	6,136	6,241	5,575	4,073
Charges de gestion des placements	(2,100)	(2,008)	(1,851)	(1,931)	(1,694)
Revenus net des placements	<u>3,610</u>	<u>4,128</u>	<u>4,390</u>	<u>3,644</u>	<u>2,379</u>
Autres charges	(0,328)	(0,352)	(0,343)	(0,367)	(0,339)
Résultat d'exploitation (1)	<u>3,282</u>	<u>3,776</u>	<u>4,047</u>	<u>3,277</u>	<u>2,040</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,580	0,109	0,227	0,014	0,188
Sommes distribuables de l'exercice	<u>3,862</u>	<u>3,885</u>	<u>4,273</u>	<u>3,291</u>	<u>2,228</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	7,091	5,315	5,967	(2,415)	3,562
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	10,143	0,275	3,445	5,440	2,220
Frais de négociation de titre	(0,514)	(0,180)	(0,087)	(0,369)	(0,266)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>16,719</u>	<u>5,410</u>	<u>2,435</u>	<u>2,657</u>	<u>1,277</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>20,001</u>	<u>9,187</u>	<u>6,482</u>	<u>5,933</u>	<u>3,317</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>16,719</u>	<u>5,410</u>	<u>2,435</u>	<u>2,657</u>	<u>1,277</u>
Régularisation du résultat non distribuable	2,276	0,125	0,333	(0,264)	0,155
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>18,995</u>	<u>5,535</u>	<u>2,768</u>	<u>2,392</u>	<u>1,432</u>
Distribution de Dividendes	<u>3,885</u>	<u>4,273</u>	<u>3,291</u>	<u>1,722</u>	<u>-</u>
Valeur liquidative	125,030	106,058	100,911	97,161	93,200
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,82%	1,94%	2,00%	2,00%	2,00%
Autres charges / actif net moyen	0,28%	0,34%	0,37%	0,38%	0,40%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,34%	3,75%	4,37%	3,39%	2,41%

12.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de UBCI FCP CEA est confiée à la société d'intermédiation en bourse « UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé « UBCI Bourse ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération des distributeurs :

L'UNION CAPITAL et l'UBCI assurent la fonction des distributeurs de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, l'UBCI et l'UNION CAPITAL perçoivent une rémunération de 1,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et partagée entre eux au prorata de leurs distributions.

L'UNION CAPITAL a suspendu la facturation de sa part pour le troisième et quatrième trimestres 2025, dans l'attente de la régularisation de sa situation et de l'obtention de l'agrément relatif au changement de distributeur.